



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/46/L.37
1er novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 60 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Yougoslavie* : projet de résolution

Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures pertinentes,

Consciente qu'il incombe à tous les Etats de contribuer au processus de détente internationale et au renforcement de la sécurité internationale,

Soulignant qu'il importe de renforcer la sécurité internationale en désarmant et en mettant un terme à l'escalade qualitative et quantitative de la course aux armements,

Soulignant également que le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace est, par sa nature même, irréalisable si tous les Etats n'en partagent pas la responsabilité et ne s'associent pas pour adopter et appliquer des mesures à cet effet,

Soulignant que le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire restent l'une des tâches principales de notre époque,

Notant avec inquiétude que le monde reste sous la menace d'arsenaux nucléaires importants et que la responsabilité du désarmement nucléaire incombe au premier chef aux Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, l'objectif étant l'élimination totale des armes nucléaires,

* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

Notant avec satisfaction l'évolution positive de la situation internationale, notamment la coopération entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui contribue au processus de désarmement général et complet et au renforcement de la sécurité internationale,

Rappelant que, lors de leur rencontre à Washington en 1990, les dirigeants des deux principales puissances nucléaires, Etats-Unis et Union soviétique, ont décidé de mener, entre autres actions, de nouvelles négociations sur la relation entre les armes stratégiques offensives et défensives,

Se félicitant de la décision prise par l'Union soviétique de suspendre tous les essais nucléaires pendant les 12 mois à venir, à titre de contribution à un traité d'interdiction complète des essais,

Convaincue que la communauté internationale devrait encourager les efforts déployés par les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans le cadre du processus menant à l'élimination complète des armes nucléaires,

Affirmant que les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement doivent s'épauler et se compléter,

1. Note avec satisfaction que le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée ^{1/} continue d'être appliqué et, en particulier, que les deux parties ont mené à bien la destruction de tous leurs missiles déclarés dont le Traité prévoit l'élimination;

2. Se félicite de la signature du Traité sur la réduction et la limitation des armes offensives stratégiques par le Président des Etats-Unis et le Président de l'Union soviétique à Moscou le 31 juillet 1991;

3. Se félicite en outre de la décision unilatérale annoncée le 27 septembre 1991 par le Président des Etats-Unis, de réduire substantiellement l'importance et la nature des armes nucléaires déployées par les Etats-Unis dans le monde entier en vue de renforcer la stabilité, ainsi que des mesures similaires annoncées le 5 octobre 1991 par le Président de l'Union soviétique en réponse à cette décision;

^{1/} Annuaire des Nations Unies sur le désarmement, vol. 12 : 1987 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 88.IX.2), appendice VII.

4. Rappelle que les deux gouvernements intéressés ont déclaré qu'il était de leur intention d'intensifier, après la signature du Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives, les négociations sur d'autres questions, notamment sur l'interdiction de l'extension de la course aux armements à l'espace et sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

5. Encourage et soutient les Etats-Unis et l'Union soviétique dans leurs efforts pour réduire leurs armements nucléaires et donner la plus haute priorité aux négociations futures;

6. Invite les Etats-Unis et l'Union soviétique à tenir les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dûment informés du progrès de leurs négociations.
